

#PasDansMonParlement

Sexisme, harcèlement et violence à l'égard des femmes parlementaires

La violence à l'égard des femmes est l'une des violations des droits humains les plus répandues et ce fléau n'épargne pas le monde de la politique. Comme c'est le cas dans d'autres secteurs, la violence à l'égard des femmes en politique est tolérée et normalisée depuis trop longtemps. Elle peut prendre de nombreuses formes, telles que le harcèlement, les remarques et attitudes sexistes ou les violences physiques. Une étude conjointe de l'Union interparlementaire (UIP) et de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) rendue publique en 2018 a révélé que plus de 85 % des femmes parlementaires interrogées avaient subi des violences psychologiques ; parmi elles, plus de 46 % ont été menacées de mort, de viol ou de coups pendant leur mandat et plus de 67 % ont été la cible de remarques sexistes. Ces statistiques qui se rapportent à l'Europe confirment celles obtenues dans le cadre de l'étude mondiale de l'UIP menée auprès des femmes parlementaires de toutes les régions du monde en 2016.

La violence à l'égard des femmes en politique a une incidence directe sur la participation des femmes à la vie politique, ce qui a pour effet de retarder encore les avancées vers l'égalité de genre. Le Programme 2030 des Nations Unies fait de l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans tous les secteurs une cible prioritaire. La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) oblige les États parties à ériger en infraction pénale toutes les formes de violence à l'égard des femmes. La lutte contre la violence à l'égard des femmes est également une priorité pour la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

La sensibilisation à la violence à l'égard des femmes en politique est progressivement intégrée dans les lois nationales, nouvelles ou existantes, et dans les cadres normatifs régionaux ou internationaux qui exhortent spécifiquement les gouvernements, les parlements et les partis et responsables politiques à s'attaquer à cette question. Par exemple, la loi bolivienne sur la violence politique à l'égard des femmes (2012) a inspiré des lois dans d'autres pays ainsi que la loi-type interaméricaine sur la prévention, la sanction et l'élimination de la violence à l'égard des femmes dans la vie politique, publiée en 2017. La rapporteuse spéciale des Nations Unies sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a présenté à l'Assemblée générale de l'ONU un rapport sur la violence contre les femmes en politique en 2018. En avril 2019, l'APCE a adopté la Résolution 2274 (2019) « Pour des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel ». Elle a également lancé la campagne de sensibilisation #PasDansMonParlement afin d'engager les parlements à éliminer le sexisme et la violence dans leur propre cadre. L'UIP a adopté en 2016 la résolution « La liberté des femmes de participer pleinement aux processus politiques, en toute sécurité et en toute indépendance » et prépare actuellement des lignes directrices sur l'élimination du sexisme, du harcèlement et de la violence à l'égard des femmes dans les parlements.

Vous êtes invité-e-s à participer à cet événement organisé, en marge de la 41^e session du Conseil des droits de l'homme, par l'APCE, l'UIP, ONU Femmes, les missions permanentes du Canada et du Costa Rica auprès de l'ONU, et la présidence française du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour faire le point sur les initiatives juridiques et politiques en cours visant à mettre un terme à la violence à l'égard des femmes en politique et pour partager les expériences et les enseignements tirés de leur mise en œuvre. L'objectif est également de consolider les partenariats aux niveaux mondial, régional et national et de renforcer l'impact du travail et des efforts fournis dans ce domaine.

Intervenant-e-s :

- **Mme Liliane Maury Pasquier**, Présidente de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe
- **M. Martin Chungong**, Secrétaire général de l'Union interparlementaire
- **Mme Thorhildur Sunna Ævarsdóttir**, Membre de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, rapporteuse du texte « Pour des parlements sans sexisme ni harcèlement sexuel »
- **S.E. Mme Elayne Whyte Gómez**, Ambassadrice, Représentante permanente de la République du Costa Rica
- **Mme Julie Ballington**, Conseillère sur les questions de participation politique, section de la gouvernance et du leadership, ONU Femmes
- **Mme Clarisse Gérardin**, Conseillère aux Droits de l'Homme, Mission permanente de la France

#PasDansMonParlement

Modératrice : Mme Béatrice Fresko-Rolfo, rapporteure générale sur la violence à l'égard des femmes, coordonnatrice politique du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence, Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Date : mercredi 10 juillet 2019
Heure : de 15 heures à 16 h 30
Langues : anglais et français
Lieu : salle **XXVII**, Palais des Nations, Genève
Contacts : elodie.fischer@coe.int ; mgn@ipu.org



Inter-Parliamentary Union
For democracy. For everyone.



PRÉSIDENTIE FRANÇAISE
FRENCH PRESIDENCY

2019 MAI - NOVEMBRE
MAY - NOVEMBER
Conseil de l'Europe
Council of Europe

Canada 



ONU
FEMMES 

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes
et l'autonomisation des femmes